



Lettre ouverte au directeur de l'inter-région sud-est

La grande majorité des personnels de la PJJ de la région Sud-Est, convoqués ce jour, dans le cadre de la formation obligatoire sur les activités de jour, après un long débat sur le sens de cette convocation au PTF, a refusé de participer à cette formation. Après s'être déplacés à la DIR à l'ouverture du CTPI, afin d'interpeller directement l'administration sur la concomitance d'un ordre du jour sur la fermeture d'unités et l'obligation d'une formation sur les activités, les personnels sont retournés au PTF. La journée a été utilisée pour réfléchir d'une part au sens de la formation, que les collègues souhaitaient préserver et d'autre part à la question de l'insertion à la PJJ. Ils ont donc passé la journée, dans les locaux du PTF ou ils avaient été convoqués. Les mêmes personnels ont décidé de rejoindre leurs services pour la deuxième journée après en avoir informé leur directeur.

A l'issue du débat, les personnels ont décidé de se regrouper en collectif de « *convoqués d'office* » en lien avec les échanges qu'ils avaient eu, sur le sens de ces journées, sur celui d'être contraints de venir au PTF et sur la signification des activités de jour telles qu'elles étaient définies par la circulaire et le cahier des charges.

Ces collègues souhaitent que le PTF, lieu de formation, d'échanges et de rencontres professionnelles ne soit pas détourné de sa vocation. L'instrumentalisation qui est faite par la direction de la PJJ et la DIR de ce lieu auquel les personnels sont attachés, est considérée comme inacceptable. Ils ne peuvent s'empêcher de le mettre en lien avec la volonté de l'AC d'instrumentaliser l'ENPJJ en la privant de son autonomie pédagogique afin d'en faire un outil d'information et de formatage sur des orientations définies en rupture avec les pratiques des professionnels. Cela s'apparenterait alors, soit à une logique propagandiste ou à des commandes autoritaires qui n'ont rien à voir avec un processus de formation permettant l'appropriation de techniques ou de savoir-faire théorisés afin d'étayer la prise en charge des mineurs.

Si les actions de formation devaient se réduire à l'accompagnement des politiques, cela passerait au préalable par des choix opérés par l'ENPJJ qui conduirait à réduire ou à orienter des contenus, ce qui diminuerait la diversité de l'offre de formation. A ce titre, le plan d'accompagnement des missions constitue une injonction d'appliquer les directives de l'administration centrale par la mise en place de la formation obligatoire pour les personnels éducatifs de la PJJ. De la même manière, les PTF vont devoir accompagner les départements dans la mise en place du Dispositif Accueil Accompagnement (D2A). Nous constatons un véritable tournant qui consiste à imaginer la formation quasi-exclusivement autour de commandes politiques et non pas autour des besoins exprimés par les personnels.

Nous soutenons le collectif de professionnels dans leur demande d'arrêt de toute injonction de formation. Tout comme cela a été décidé dans la région de l'Ile de France, nous vous

demandons, avec le collectif, une suspension de ces journées dites de formation. Les premières sessions avaient déjà mis en exergue un fort mécontentement des participants. Ce que les collègues de terrain disent, sur l'infantilisation de ce type de procédé et sur leur volonté de défendre leurs outils de travail, doit être entendu. En conséquence, nous exigeons qu'un débat soit ouvert avec les personnels, les représentants des personnels et la DIR Sud-Est sur les points suivants :

- **que la formation obligatoire dans le cadre du P.A.M devienne facultative,**
- **que la DIR prenne ses responsabilités et organise elle-même ces sessions d'information, laissant le PTF se concentrer sur leur mission de formation,**
- **que le PTF et leurs formateurs puissent retrouver leur place dans la réflexion et l'élaboration des contenus de formation,**
- **que les personnels puissent avoir l'assurance d'être encore décisionnaires des formations qui leurs sont utiles dans leur parcours,**
- **qu'une réflexion sur la question de l'insertion soit menée avec les personnels, hors de la circulaire sur les activités de jour, pour que l'outil de l'insertion, en appui des autres services, soit défendu.**